

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 3 octobre 2016, à 20 h à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Antoine Cormier, conseiller no. 3  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6  
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7  
M. Alain Raymond, conseiller no. 10  
M. François Robidoux, conseiller no. 11

EST ABSENT : M. Camil Noël, conseiller no. 9

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-10-263.**  
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Remboursement des frais de déplacement – Inspecteur en bâtiments
- Transport Adapté Grand-Tronc – Prévisions budgétaires 2017
- Réfection de la toiture de la salle communautaire – Adjudication du contrat
- Subvention 2016 pour les écoles

**2016-10-264.**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2016-10-265.**  
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

d'Arthabaska du 21 septembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- Présentation de Mme Anne Dusseault de Accès Travail relativement à l'intégration des immigrants sur le marché du travail;
- Adoption de l'enveloppe du Fonds de Développement du Territoire (FDT) de 50 000 \$ par municipalité pour 2016 à 2019;
- Dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles, la MRC d'Arthabaska en 2018, gèrera la vidange des boues.

Régie des Chutes

M. Roland Ayotte, mentionne que lors de la rencontre de la Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes, les points suivants ont été abordés :

- Le projet d'agrandissement de la caserne incendie.

Politique familiale

Mme Christine Gentes, conseillère, mentionne que lors de la rencontre de la Politique familiale, les points suivants ont été abordés :

- La mise à jour de la MADA (Municipalité Amie des Aînés) est en cours et il y aura un sondage envoyé par la poste à tous les citoyens.

Transport Adapté Grand-Tronc

M. Denis Bergeron, conseiller, mentionne que lors de l'assemblée de Transport Adapté Grand-Tronc, les points suivants ont été abordés :

- Le changement du véhicule suite à l'usure de ce dernier;
- La retraite de M. Gosselin, directeur général du Transport Adapté Grand-Tronc.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Communiqué de presse – MRC d'Arthabaska

Réception d'un communiqué de presse de la MRC d'Arthabaska mentionnant que lors de la séance du Conseil du 21 septembre 2016, les élus de la MRC d'Arthabaska ont adopté une résolution démontrant leur engagement à mettre en place, d'ici la fin de 2018, un système de gestion des boues de l'ensemble des fosses septiques présentes sur leur territoire qui est desservi par Gesterra. Cette mesure, permettant de disposer de manière appropriée des boues et des eaux usées, répond aux normes fixées par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Projet d'un livre – École secondaire Sainte-Anne

Réception d'une correspondance de Mme Caroline Jacques, enseignante à l'école secondaire Sainte-Anne de Daveluyville demandant une participation financière de la Ville de Daveluyville pour la réalisation d'un projet de livre d'art avec les élèves du deuxième cycle inscrits en arts plastiques. Considérant l'apport financier de la Ville à chaque année par le biais d'une subvention à l'école primaire et secondaire. Le Conseil prend acte.

Jour du souvenir – Demande de contribution

Réception d'une correspondance de la Légion Royale Canadienne demandant une contribution monétaire pour la campagne du Coquelicot et des œuvres qu'elle patronne au montant suggéré de 100 \$. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Fonds d'aide au développement du milieu – Carrefour des générations

Réception d'une correspondance du Carrefour des générations mentionnant à la Ville que ce dernier déposera une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu et demandant à la Ville d'être un des partenaires financiers. La date de dépôt de la demande étant le vendredi 23 septembre et que le projet a déjà été déposé par le Carrefour. Le Conseil prend acte.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2016-10-266.**  
Comptes de  
septembre 2016

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 13 au 30 septembre 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 606 252.70 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 13 au 30 septembre 2016.

**2016-10-267.**  
Calendrier des  
séances ordinaires  
2017 du conseil  
municipal

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune ;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'exercice 2017, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h au 362 rue Principale à Daveluyville :

Lundi 16 janvier 2017	Lundi 6 février 2017
Lundi 13 mars 2017	Lundi 3 avril 2017
Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2017	Lundi 5 juin 2017
Lundi 3 juillet 2017	Lundi 14 août 2017
Lundi 11 septembre 2017	Lundi 2 octobre 2017
Lundi 6 novembre 2017	Lundi 4 décembre 2017

**2016-10-268.**  
Offre de services  
juridiques – Monty  
Sylvestre

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Sylvestre S.E.N.C. tel que proposé au montant de 2 759.40 \$, taxes incluses pour quinze (15) heures de consultation générale ainsi que la lecture des procès-verbaux pour l'année 2017 au coût de 287.44 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-10-269.**  
Adhésion à titre de  
membre de la  
Mutuelle des  
municipalités du  
Québec

**CONSIDÉRANT QUE** La Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie mutuelle de dommages et qu'elle détient les permis requis émis par les autorités compétentes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

**RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville devienne membre de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;
- **QUE** la Ville de Daveluyville accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- **QUE** la Ville de Daveluyville verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion;
- **QUE** la Ville de Daveluyville contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire;
- **QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**2016-10-270.**

Collection pour non-paiement de taxes – Matricule 0919 83 4348

**CONSIDÉRANT QUE** le matricule 0919 83 4348.00 0000 est en retard de paiement de ces taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a transmis des états de compte à plusieurs reprises ainsi qu'une proposition pour une entente de paiement, entente à laquelle la propriétaire n'a pas respectée;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Monty Sylvestre pour engager toutes les procédures nécessaires pour collecter toutes les taxes municipales dues par le matricule 0919 83 4348.00 0000 et d'autoriser le maire et/ou la greffière à signer tous documents relatifs.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la fibre optique, questions auxquelles le maire a répondu.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2016-10-271.**

Achat de licences de chiens

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** faire l'achat de 250 licences de chiens ainsi que les frais d'activation pour la plate-forme au montant de 1 563.89 \$, taxes incluses auprès de QtagO Maitre Mobile Marketing;
- **D'**autoriser les frais d'hébergement au montant annuel de 68.99 \$, taxes incluses auprès du même fournisseur;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2016-10-272.**

Adoption du rapport annuel de l'économie d'eau potable 2015 de l'ancienne

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2015 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault préparé par M. Réal Savoie, directeur général par intérim;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

**2016-10-273.**  
Réserve financière  
pour la vidange  
des étangs

**CONSIDÉRANT** le règlement no. 498, article 6 de l'ancienne Ville de Daveluyville qui mentionne que la somme affectée annuellement à la constitution d'une réserve financière pour la vidange des étangs est de 8 000 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à transférer, tel que stipulé dans le règlement no. 498, article 6 de l'ancienne Ville de Daveluyville la somme de 8 000 \$ au fonds de la réserve financière pour la vidange des étangs.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de septembre 2016, 9 permis ont été émis, totalisant 314 870 \$.

**2016-10-274.**  
Servitude 5<sup>E</sup> Rue

**CONSIDÉRANT** l'acquisition des bâtiments de l'Office municipal d'Habitation sur la 5<sup>E</sup> Rue;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 4 441 082, 4 441 094 et 4 441 100 sont l'objet d'une servitude consentie par l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1 191 du *Code civil du Québec* précise qu'une servitude s'éteint, de plein droit, par la réunion dans une même personne de la qualité de propriétaire des fonds servant et dominant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville projetterait de subdiviser et de vendre les lots qu'elle vient d'acquérir sur la 5<sup>E</sup> Rue dans un avenir rapproché;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir à nouveau une servitude;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de mandater Me Gilles Gagnon pour établir à nouveau une servitude sur les lots 4 441 082, 4 441 094 et 4 441 100 afin de maintenir en place, d'entretenir, de réparer et de remplacer les conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire combiné et de bénéficier de la servitude permettant à la Ville d'accéder à ces ouvrages pour l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers, au montant de 488.64 \$, taxes incluses et déboursés exigibles et autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2016-10-275.**  
Carrefour  
d'entraide  
bénévole –  
Demande de  
participation

**CONSIDÉRANT** la demande du Carrefour d'entraide bénévole;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le versement au Carrefour d'entraide bénévole au montant de 0.50 \$ per capita, pour un total de 1 096.50 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2016-10-276.**  
Réparation du tableau d'affichage et contrôle de pointage à l'aréna

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau d'affichage et le contrôle de pointage de l'aréna sont défectueux;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater Chrono Contrôle enr. pour vérifier, reprogrammer le contrôle pour le fonctionnement des punitions et de réparer le tableau de pointage actuel au montant de 1 393.32 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Participation à la foire « Colabor »

Sujet annulé.

**2016-10-277.**  
Réfection de la toiture de la salle communautaire

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2016-09-256. a fait l'objet d'un droit de véto;

**CONSIDÉRANT** l'avis légal de nos procureurs;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de retourner en processus d'appel d'offres sur invitation écrite à au moins deux fournisseurs.

**LÉGISLATION**

**2016-10-278.**  
Règlement concernant les animaux

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement concernant les animaux sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-10-279.**  
Adoption du projet de règlement - Modification du règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**ATTENDU QUE** l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de lotissement numéro 239 le 8 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 239 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite modifier le règlement de lotissement numéro 239 afin de simplifier les démarches nécessaires à l'approbation d'une opération cadastrale sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite appliquer les normes minimales de dimensions et de superficies à l'ensemble des lots formant un terrain;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents déclarent avoir reçu dans le délai requis une copie du projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 26 septembre 2016;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Denis Bergeron** et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement relatif à la modification du règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

**2016-10-280.**

Adoption du projet de règlement - Modification du règlement de lotissement no. 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le règlement de lotissement numéro 481 le 7 février 2005;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 481 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite modifier le règlement de lotissement numéro 481 afin de simplifier les démarches nécessaires à l'approbation d'une opération cadastrale sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite appliquer les normes minimales de dimensions et de superficies à l'ensemble des lots formant un terrain;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents déclarent avoir reçu dans le délai requis une copie du projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 26 septembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Antoine Cormier** et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement relatif à la modification du règlement de lotissement no. 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2016-10-281.**

Remboursement des frais de déplacement - Inspecteur en bâtiments

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de rembourser les frais de déplacements de l'inspecteur en bâtiments, M. Olivier Lacroix, au montant de 53.72 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

**2016-10-282.**

Transport Adapté Grand-Tronc - Prévisions budgétaires 2017

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc pour une quote-part de 7 866 \$ pour la Ville de Daveluyville.

**2016-10-283.**

Réfection de la toiture de la salle communautaire - Adjudication du contrat

**CONSIDÉRANT** la nécessité de refaire la toiture de la salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une invitation écrite auprès deux entrepreneurs a été demandée, tel que stipulé à l'article 573.1 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

- Résiflex au montant de 81 632.25 \$, taxes incluses pour de l'isolation R-24;
- Résiflex au montant de 85 081.50 \$, taxes incluses pour de l'isolation R-30;
- Couvertures Victo au montant de 71 284.50 \$, taxes incluses pour de l'isolation R-24;
- Couvertures Victo au montant de 79 332.75 \$, taxes incluses pour de l'isolation R-30;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater l'entreprise Couvertures Victo pour effectuer la réfection de la toiture de la salle communautaire au montant de 79 332.75 \$ taxes incluses, pour de l'isolation R-30 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-10-284.**

Subvention pour  
les écoles

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi de la subvention pour l'école primaire et secondaire de Daveluyville au montant de 0.66 \$ per capita, pour un montant total de 1 447,38 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la rénovation de la Caisse Desjardins, les bâtiments municipaux, le règlement sur les animaux, le Parc industriel, la route du Lac-à-la-Truite, le choix de route de la Ville de Daveluyville dans le cadre du PIIRL, circulation de véhicules lourds dans le 4<sup>E</sup> Rang Ouest, activités et prime de non-résidents avec la Ville de Victoriaville, questions auxquelles le maire a répondu.

**2016-10-285.**

Fin de la séance et  
levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière